

2021 – DASES 255 Communication - Stratégie handicap 2017-2021

Cette communication relative à la politique du handicap et de l'accessibilité met l'accent sur plusieurs sujets d'actualité touchant directement les quelque 180 000 personnes disposant d'un droit ouvert à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) parisienne ainsi que leurs proches ; elle ne vise pas à rendre compte de tout ce qui est fait en la matière à Paris.

Le lancement en septembre prochain des concertations pour la rédaction de la stratégie pluriannuelle handicap et accessibilité prolongeant celle qui s'achève cette année, ces échanges seront l'occasion de dresser un bilan exhaustif.

Cette communication revient sur les modalités de réorganisation des services de la ville de Paris et sur les réponses apportées aux Parisiennes et aux Parisiens en situation de handicap durant l'épidémie de la COVID 19 – épisode ô combien difficile et que l'on ne saurait considérer comme clos (I).

Elle fait également le point sur l'avancée de deux grands dossiers :

- la nécessaire diversification des réponses médico-sociales ;
- l'avancement des travaux de mise en accessibilité de la capitale découlant de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (II).

Enfin, elle met en exergue la nouvelle méthode de travail mise en place au travers du Plan pluriannuel de mobilisation de l'exécutif parisien pour l'accessibilité et la conception universelle et dresse la liste des mesures qui y ont été versées à l'occasion de son lancement (III).

I- Une année de crise sanitaire : retour sur une réorganisation parisienne inédite répondant aux besoins des personnes handicapées

L'instauration d'un confinement strict le 18 mars a parfois placé les Parisiennes et les Parisiens – parmi lesquelles les personnes handicapées et leurs familles – dans des situations parfois critiques.

Certaines d'entre elles se sont retrouvées privées de l'aide de proches, ou hospitalisées ; d'autres à devoir vivre sans aide à domicile.

Les personnes accueillies en foyer devaient nécessairement rester prises en charge dans les meilleures conditions possibles, y compris en cas de propagation de l'épidémie dans les locaux.

Pour certaines personnes vivant en famille, le confinement strict a provoqué une perte des repères : les enfants suivis dans un institut médico-éducatif sont restés à la maison, tout comme les adultes accompagnés dans un centre d'accueil. Au fil des semaines, l'effet cumulé du bouleversement des habitudes, du caractère angoissant de cette période et de la disparition des temps de répit pour les proches aidants n'a fait qu'accroître les difficultés.

Quant à celles et ceux qui n'étaient pas bénéficiaires de la prestation de la compensation du handicap (PCH) et qui n'étaient pas nécessairement connus des services sociaux parisiens, on pouvait craindre qu'ils ne sachent solliciter les bons interlocuteurs.

Pour toutes ces raisons, les services de la ville de Paris et sa Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ont été amenés à se réorganiser et à se coordonner de façon inédite.

1) Appui aux structures accueillant des personnes handicapées

- Une veille permanente pour permettre la mise en place de mesures de prophylaxie et faciliter la campagne vaccinale

La ville de Paris a pu se procurer très rapidement des équipements de protection dont les professionnels des établissements médico-sociaux étaient tout à fait dépourvus. Des distributions régulières de masques, de gel hydroalcoolique, de gants et de charlottes ont été réalisées afin de permettre aux salariés des établissements d'assurer de façon sécurisée l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Cet appui logistique s'est accompagné d'appels très réguliers aux structures pour évaluer leurs difficultés, recenser les situations complexes, et pour leur apporter écoute, information, conseils et soutien logistique.

Au cœur de la crise sanitaire, une **campagne de dépistage systématique** a également été proposée à 43 foyers accueillant des personnes handicapées : 1000 résidents et 900 professionnels ont ainsi été dépistés.

Pour ce faire, une organisation transversale inédite pilotée par la Sous-direction de l'autonomie (SDA) et associant la Sous-direction de santé (SDS) et les directions sociales de territoire de la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (DASES) a été mise en place, de manière à mener une action efficace sur le terrain. L'objectif était de dépister l'ensemble des résidents des foyers, avec ou sans cas Covid déclarés, pour identifier en particulier les personnes asymptomatiques, les isoler et casser ainsi les chaînes de transmission.

En plus de l'organisation de dépistages, une **aide méthodologique et logistique a été proposée à chaque établissement touché par l'épidémie pour se réorganiser et limiter la propagation de la maladie dans ses murs.**

À titre d'exemple, on peut citer l'intervention à la fin du mois d'avril 2020 de l'équipe territoriale « Ouest » venue en appui du foyer Sainte Germaine (15^{ème} arrondissement).

La campagne de tests réalisée dans le foyer ayant permis de connaître les personnes contaminées parmi les résidents et les personnels, deux unités distinctes ont pu être créées : 14



résidents ont été installés dans unité « COVID- » et 12 autres dans des unités « COVID+ ». La ville de Paris a fourni l'aide matérielle nécessaire au déménagement (cartons, contacts de déménageurs et de sociétés de désinfection) et à l'accompagnement des résidents dans ces changements très rapides. Toute l'opération a été réalisée dans la journée du fait du risque de propagation très rapide de l'épidémie.

La vaccination a également été proposée à l'ensemble des établissements parisiens accueillant des personnes handicapées. Ce sont au total 700 usagers environ et une petite centaine de professionnels qui ont pu bénéficier du vaccin Pfizer, permettant ainsi de limiter les formes graves de la COVID.

Au fur et à mesure de l'extension des conditions d'éligibilité des personnes accompagnées et des professionnels, la DASES a organisé les campagnes de vaccination selon différentes modalités, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS).

Ce sont trois modalités différentes d'accompagnement à la vaccination qui ont été proposées aux établissements :

- en centre de vaccination pour les usagers les plus autonomes ;
- au sein de la structure d'accueil, par l'équipe médicale présente ;
- au sein de la structure d'accueil, par une équipe mobile.

Un fascicule en facile à lire et à comprendre (FALC) a été produit par la Ville de Paris. Il a notamment pu servir de support d'information aux équipes des établissements sociaux et médico-sociaux chargées de recueillir le consentement à la vaccination des résidents.

La Ville de Paris a en outre pleinement joué son rôle en acheminant des doses de vaccins jusqu'aux structures.

- La création d'un dispositif d'urgence

Une cellule « handicap » a été mise en place dès le mois de mars 2020. Composée d'une équipe restreinte d'agents de la Ville de Paris, de sa MDPH et de l'ARS Île-de-France, elle avait pour objet de **trouver des solutions médico-sociales immédiates permettant d'éviter les ruptures de prise en charge :**

- identification d'établissements ressources prêts à assurer un accueil en urgence ;
- remplacement d'aides-soignantes dans l'incapacité d'assurer les soins ;
- suivi des situations sensibles ;
- diffusion de l'information.

- Un accès dérogatoire aux jardins de la ville de Paris pour les résidents

Les parcs et jardins ont été fermés durant le premier confinement, privant ainsi certains résidents en foyer de leurs repères. Pour y remédier, **il a été proposé principalement aux structures médico-sociales ne disposant pas d'espaces extérieurs d'accéder à titre dérogatoire à certains parcs** choisis en fonction de leur caractère sécurisé (notamment le fait qu'ils puissent être parfaitement clos).

Ces sorties, encadrées par un professionnel de l'établissement, faisaient systématiquement l'objet d'une demande préalable.

2) Soutien aux personnes handicapées vivant à domicile

- Une attention particulière pour les personnes handicapées vivant à domicile, notamment pour les personnes vulnérables

Dès le début du mois de mars 2020, des **courriers d'information ont été adressés aux personnes bénéficiaires d'aides sociales ainsi qu'à celles inscrites sur le fichier « Reflex »¹** – parmi elles, des personnes en situation de handicap.

Dans la foulée, un contact régulier a été mis en place avec les personnes les plus isolées, avec notamment **l'instauration d'appels téléphoniques hebdomadaires réalisés par une centaine d'agents volontaires de la ville de Paris.**

¹ Fichier de la ville de Paris (anciennement CHALEX) qui permet aux Parisiens les plus vulnérables qui le souhaitent, d'être suivis et accompagnés en période de crise.

Ce sont en tout 2 500 personnes qui ont été contactées. 10 % de ces appels ont abouti à des signalements et à la **mise en place d'aides concrètes : portage de repas, octroi d'aides financières d'urgence, recours à des auxiliaires de vie à domicile, téléassistance, mise en place d'appels de convivialité réalisés par des associations pour rompre la solitude, etc.**

En parallèle, deux campagnes d'appels aux associations œuvrant dans le champ du handicap et subventionnées par la ville de Paris ont été réalisées en avril et en novembre 2020. **Plus de 80 structures ont ainsi été contactées afin de recenser les offres de soutien** (accès à des livres en braille numériques, livres audio, et livres adaptés aux personnes dys, cours de gymnastique en langue des signes française (LSF), groupes d'entraide, activités ludiques adaptées aux enfants, etc.) **qu'elles avaient pu mettre en place et de mieux les faire connaître en les publiant notamment sur le site *handicap.paris.fr*.**

- Le 3975, numéro d'appel unique accessible

Aux termes de l'article 105 de la loi pour une République numérique, les obligations d'accessibilité aux personnes handicapées des services publics téléphoniques des collectivités et des établissements publics qui en dépendent ont été renforcées.

Il incombait à la ville de Paris de les remplir à partir du mois d'octobre 2020. **Une solution d'appel téléphonique pour les personnes sourdes ou malentendantes a été mise en place en avril 2020, plus rapidement que prévu en raison de la nécessité de rendre accessible au plus grand nombre² le numéro d'appel unique de la ville de Paris.**

À la fin de l'année 2020, on recensait 130 appels au 3975 passés avec la solution téléphonique accessible, avec une augmentation progressive à partir du mois de septembre.

Zoom : fonctionnement du service d'appel pour les personnes sourdes ou malentendantes

Pour contacter – du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 – le 3975, numéro d'appel unique de la ville de Paris, deux possibilités s'offrent aux usagers sourds ou malentendants via la solution dédiée :

- passer un appel depuis ce site Internet : https://www.acceo.fr/client/3975_plateforme_paris ;
- utiliser l'application gratuite Acceo compatible avec tout système.

L'utilisateur peut ainsi passer un appel en visio en recourant à un interprète. 3 modes d'échanges sont proposés :

- un interprétariat en langue des signes française (LSF) ;
- un interprétariat en langue parlée complétée (LPC) ;
- une transcription instantanée de la parole, tout particulièrement utilisée par les personnes qui s'expriment oralement mais n'entendent pas.

² On estime à 1,2 million le nombre de personnes sourdes ou malentendantes en Île-de-France ; on considère de façon générale que ce nombre va croître mécaniquement du fait, entre autres, du vieillissement de la population.

- Le renforcement de l'offre parisienne de répit

4 200 enfants en situation de handicap fréquentent en temps ordinaires les écoles publiques parisiennes, qu'ils soient scolarisés en milieu ordinaire ou élèves de classes spécialisées. Ils sont également accueillis durant les temps périscolaires (interclasses, temps d'activité périscolaire – TAP –, goûters, études, mercredis après-midi). Les temps extrascolaires (petites vacances et été) en centres de loisirs classiques ou encore dans des dispositifs d'accueil à parité, tout comme les séjours (mini-séjours et séjours Arc-en-ciel), leur sont aussi ouverts.

Lors de la fermeture des écoles en mars 2020, des fiches spécifiques ont été proposées aux équipes d'animation dans les écoles restées ouvertes, chacune intégrant des adaptations pour les enfants en situation de handicap. **Les centres de loisirs à parité (CLAP) ont maintenu un lien à distance avec les familles qui le souhaitaient.** À la reprise des cours, en mai 2020, une note commune de l'Éducation nationale et de la ville de Paris a permis d'organiser la reprise progressive et adaptée de l'accueil des enfants handicapés.

Pendant l'été, une **communication dédiée à l'accueil en centre de loisirs à Paris a été transmise aux établissements sociaux et médicaux-sociaux concernés, afin de faire connaître le plus largement possible cette offre et de permettre aux jeunes et à leurs parents, parfois très éprouvés, d'y trouver une solution de répit.**

Ces derniers ont effectivement été plus nombreux que d'habitude à inscrire leurs enfants dans les colonies de vacances (séjours Arc-en-ciel)³ : à l'été 2020, les inscriptions d'enfants à besoins particuliers ont augmenté tandis que la fréquentation des centres de loisir à parité (les CLAP) restait stable.

Enfin, **en avril 2021, les huit CLAP parisiens sont restés ouverts pour l'accueil des enfants en situation de handicap** (entre 45 et 50 enfants y ont été accueillis chaque jour) : cinq d'entre eux leur ont été totalement dédiés ; dans les trois autres, ils côtoyaient les enfants dont les parents exerçaient une profession considérée comme prioritaire.

3) Un été 2020 placé sous le signe de l'accessibilité de l'offre culturelle et du répit

- L' « Été parisien du handicap »

La ville de Paris a lancé, à la fin du mois de mai 2020, un appel à candidatures pour stimuler l'offre de courts séjours de vacances et d'activités. Il s'agissait d'anticiper **un été de récupération, à la fois pour les personnes en situation de handicap, parfois très affectées par la période de confinement, et pour leurs proches aidants.**



Au total, ce sont 17 projets associatifs qui ont été retenus pour permettre à 720 personnes handicapées de se distraire, de s'amuser ou de se cultiver durant les vacances d'été. Cela

³ Chaque année, 100 places y sont réservées pour les enfants handicapés.

représente près de 830 demi-journées d'activité pour un budget de 78 000 euros.

Les associations sélectionnées ont proposé des activités culturelles et sportives, des loisirs, ou encore l'organisation de sorties de découverte de la nature.

- Un « Été particulier » : une programmation conçue pour retisser les liens entre les artistes et leur public rendue accessible au plus grand nombre

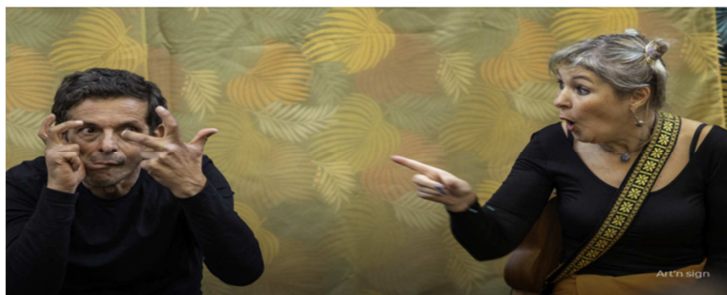
En réponse à la crise sanitaire, la ville de Paris a voulu proposer à l'été 2020 une offre étoffée en matière d'événements artistiques et culturels.

Au moyen d'un appel à projets, des bibliothèques hors les murs (dans les parcs ou encore à Paris Plage) ont été créées des expositions photos présentées en plein air, et des festivals (Paris l'été, Parc Floral, les Off d'Avignon) organisés.

Le dispositif « Un été au musée » est venu parachever la programmation⁴. Cette dernière, pour toucher le public le plus large possible, a mis à l'affiche des offres accessibles aux spectateurs en situation de handicap.

En voici un aperçu :

- une programmation accessible aux publics en situation de handicap avec des représentations bilingues LSF/français – Art sign (contes), Cabotine (théâtre), la Compagnie Quality Street (danse), la Compagnie des corps bruts (chansigne⁵) –, du mime – Dithyrame, la Cie n°8, Hippocampe (représentations données dans la cour de l'International Visual Theatre), le Théâtre de la Marionnette –, du cirque – Jardin des Délices (jeune public), parc Floral –, ou encore de la danse ;
- **une programmation qui vient au-devant des spectateurs, dans des cours d'hôpitaux et dans des centres médico-sociaux**, avec le Collectif Sauf le Dimanche à l'hôpital Bretonneau, Vieil or de la dernière syllabe (à l'Institut médico-pédagogique Les amis de Laurence), Multilateral à l'hôpital Trousseau, et La grande fugue à Bretonneau, Lariboisière, Vaugirard, Sainte-Perrine et Charles Foix ;
- une autre mettant en scène des **artistes en situation de handicap** avec Ad'rev (déambulation d'une danseuse en fauteuil) et les Chemins de la danse.



⁴ Le bilan de ce programme, via lequel les musées de la ville de Paris ont accueilli de juin à septembre de manière privilégiée et gratuite les habitants les plus fragilisés par la crise sanitaire et économique, est de 5600 activités in situ, visites guidées ou avec des médiateurs hors les murs.

⁵ Forme d'expression artistique en langue des signes permettant la création ou la reprise d'une chanson et recourant à la gestuelle pour exprimer le rythme et la musique.

II- Deux grands projets lancés : l'enrichissement des réponses médico-sociales apportées aux personnes handicapées et à leur famille et l'utilisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour rendre Paris plus accessible

1) Continuer d'enrichir les réponses médico-sociales et de les adapter aux besoins des personnes handicapées

La ville de Paris poursuit ses efforts pour réduire le retard historique qu'elle enregistre en matière de places en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), retard lié en grande partie à la rareté et au coût du foncier.

Ce faisant, elle s'emploie à multiplier les solutions de proximité pouvant être proposées aux personnes en situation de handicap et à leur famille, de telle sorte que celles-ci puissent disposer de plus de choix.

▪ Renforcement de l'offre médico-sociale

- ✓ Plan de créations de places en foyer et de service

Parce qu'il faut apporter à toutes les personnes handicapées et à leurs familles une réponse adaptée à leurs besoins, même lorsque l'on a affaire aux situations les plus complexes, **l'objectif d'élargissement de l'offre médico-sociale demeure prioritaire : depuis 2019, ce sont 73 places en foyer et 80 places dites de service qui ont été ouvertes.**

Il convient en outre de veiller à ce que ces solutions médico-sociales correspondent aux besoins des publics identifiés comme prioritaires, au regard notamment de la stratégie parisienne 2017-2021 handicap et accessibilité ainsi que de la connaissance fine des publics « sans solution » développée par les services de la ville de Paris en collaboration avec sa MDPH et l'ARS d'Île-de-France.

Les **publics prioritaires** des établissements et services de la compétence de la collectivité parisienne sont les suivants :

- les **personnes autistes adultes** ;
- les **personnes adultes avec un handicap psychique** ;
- les **personnes adultes polyhandicapées**.

Les cartes de l'offre médico-sociale parisienne en termes de foyers à destination des personnes handicapées et de services d'accompagnement sont reproduites en annexe de la présente communication.

À titre d'illustration de cette politique médico-sociale parisienne, en voici les dernières réalisations :

- **Foyer d'accueil médicalisé Les Écluses (10^{ème})** : il accueille 30 jeunes adultes avec troubles du spectre autistique, dont certains sont en situation complexe. Son installation en janvier 2021 au 13 rue des Écluses, après une localisation temporaire de deux ans à Marly-le-Roi, concrétise un projet porté par l'association Aurore depuis 2013.
- **Foyer d'accueil médicalisé Anne Bergunion (14^{ème})** : réouverture en mars 2021 du foyer géré par l'association Œuvres d'Avenir dans des locaux sis au 88 avenue Denfert-Rochereau, locaux d'une superficie de 4 000 m² réhabilités et étendus. 75 personnes en situation de polyhandicap ou avec des déficiences visuelles sévères y vivent. Il s'agit de la plus importante capacité d'accueil parmi les foyers handicap financés par la ville de Paris.
- **Service d'accueil à la vie sociale Gustave Beauvois (16^{ème})** : extension des locaux du service d'accompagnement à la vie sociale géré par l'Association Vivre situés au 18 rue de Varize. Cet aménagement permet l'accompagnement de 24 personnes supplémentaires pour un total de 104 usagers.

L'année 2021 est enfin marquée par la mise en place d'un **moratoire sur la capacité d'accueil des adultes handicapés français en Belgique**. Cette annonce, faite par la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées en janvier, intervient dans le prolongement de la Conférence nationale du handicap du 11 février 2020. À cette occasion, avaient été prévus, d'une part, la création de nouvelles solutions médico-sociales en France et, d'autre part, le conventionnement avec les structures belges financées par l'Assurance-maladie, afin de mieux réguler qualitativement et quantitativement la prise en charge assurée par ces dernières.

Cette annonce, à prise d'effet quasi-immédiate, n'a pas pour autant pris au dépourvu les services de la ville de Paris : **depuis plusieurs années, ces derniers développent une politique de prévention des départs non-souhaités en Belgique en travaillant étroitement avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Paris.**

Dans ce cadre, chaque fois qu'une demande d'accueil dans une structure belge est formulée, un examen conjoint est mené par la MDPH et la DASES, afin de rechercher une alternative. Chaque fois qu'un départ en Belgique est confirmé, la ville de Paris passe une convention avec l'établissement d'accueil afin d'assurer un suivi de prise en charge et de définir un financement.

Cette méthode de travail a porté ses fruits : le nombre d'adultes parisiens handicapés disposant d'une orientation vers un foyer médico-social et résidant en Belgique a décliné depuis 2016, passant de 245 à 221 ; en 2020, un seul départ a été enregistré.

Il n'en demeure pas moins que, pour répondre aux nouveaux besoins et poursuivre les efforts déjà réalisés, la ville de Paris a fait le choix de s'engager avec l'ARS d'Île-de-France dans un plan de prévention des départs non-souhaités en Belgique.

Sur la base d'un diagnostic territorial partagé⁶, s'appuyant sur le travail de la MDPH, un appel à manifestation d'intérêt visant à créer de nouvelles solutions a ainsi été lancé.

⁶ Voir les conclusions de ce diagnostic reproduites en annexe de la présente communication.

Parmi ces solutions, on compte la **mise en place de petites unités résidentielles spécialisées dans l'accueil d'adultes avec troubles du spectre autistique en situation très complexe, la création de logements accompagnés, ou encore le développement d'une offre de prise en charge pour les personnes atteintes d'épilepsie sévère non-stabilisée.**

✓ Développement du logement accompagné

Le logement accompagné constitue une troisième voie entre la vie autonome à domicile et la vie collective en établissement médico-social.

Pour les personnes qui vivent en hébergement collectif et qui souhaitent vivre de façon plus autonome – dans un appartement individuel ou en colocation, tout en restant accompagné par un service d'accompagnement à la vie sociale –, il peut jouer un rôle utile d'appartement tremplin ou d'apprentissage.

Les objectifs varient en fonction des besoins des personnes : apprentissage de l'autonomie pour les jeunes, rétablissement et entraînement aux activités de la vie quotidienne pour d'autres, choix de vie pour les personnes en situation de handicap vieillissantes et désireuses de tester la colocation intergénérationnelle, etc.

Pour **répondre à la demande croissante des personnes handicapées d'accéder à un logement accompagné**, la ville de Paris a souhaité définir un cadre permettant de soutenir et d'accompagner les projets de logement accompagné développés par ses partenaires associatifs gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux.

En outre, pour aider ces partenaires associatifs à trouver des logements, une convention a été passée avec trois bailleurs sociaux de sorte que 70 logements sociaux soient réservés pour y accueillir des logements accompagnés.

Un premier appel à candidatures a été lancé à l'été 2018 ; huit projets associatifs ont été retenus. À ce jour, 26 logements sociaux ont été mis à disposition de ces associations pour réaliser leurs projets de logement accompagné. **Au total, ce sont 56 personnes qui en bénéficient.**

Le 1^{er} avril 2021, un nouvel appel à candidatures pour développer le logement accompagné a été lancé. L'objectif est qu'**au moins 25 nouveaux logements sociaux parisiens puissent être proposés aux associations gestionnaires porteuses de projets.**

- **Conforter les usagers de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris dans leurs droits**

✓ Élargissement de l'accès au fonds départemental de compensation

Aux termes de l'article L.146-5 du Code de l'action sociale et des familles, « *chaque maison départementale des personnes handicapées gère un fonds départemental de compensation du handicap chargé d'accorder des aides financières destinées à permettre aux personnes handicapées de faire face aux frais de compensation restant à leur charge après déduction de la prestation de compensation* ».

Des travaux ont été menés par la MDPH de Paris et le comité de gestion de son fonds de compensation **avec pour objectif une meilleure consommation de ses crédits, en écho à une réflexion nationale similaire.**

Les modifications décidées – qui sont opérantes pour les demandes déposées à partir du 1^{er} octobre 2020 – portent principalement sur **l'élargissement du champ d'intervention du dispositif**. Ces changements sont les suivants :

- les **bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation Enfant Handicapé (AEEH)** peuvent y recourir pour le financement d'aides techniques ou de surcoûts liés aux séjours de vacances adaptées sous conditions⁷ ;
- **le reste à charge lié aux surcoûts de transports et/ou aux surcoûts de frais de séjour adaptés pour les usagers bénéficiant d'un Plan d'accompagnement global (PAG)** est éligible à une prise en charge ;
- **certaines aides techniques** exclues de fait d'un financement au titre de la PCH le sont également et sous conditions⁸.

✓ Poursuite du déploiement du système d'information harmonisé (SIH)

Prévue par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement de 2015, la mise en œuvre du système d'information harmonisé des MDPH se poursuit. La MDPH de Paris continue de s'y impliquer fortement.

La première phase (conception d'un premier palier des référentiels fonctionnels et techniques) étant achevée, c'est désormais la seconde qui est mise sur le métier.

Cette dernière permettra aux usagers de la MDPH :

- **de déposer leurs demandes en ligne ;**
- **de suivre l'avancement de leurs démarches sur leur espace personnel ;**
- **de faciliter leurs démarches effectuées auprès des MDPH, de Pôle emploi et de l'Éducation nationale du fait de la dématérialisation des échanges ;**
- **de réduire les délais de traitement.**

Les démarches au format papier sont encore possibles, de même qu'une aide au guichet de la MDPH pour les réaliser.

Pour les professionnels des MDPH, les gains attendus du déploiement du palier 2 du système d'information harmonisé sont les suivants :

- l'harmonisation de la gestion des recours et procédures de conciliation ;
- l'élaboration et le suivi des plans d'accompagnement global (PAG) ;

⁷ La prise en charge ne peut être couverte par la révision du complément (en l'espèce lorsque l'enfant est déjà bénéficiaire d'un complément d'AEEH de niveau 4, 5 ou 6 et s'il ne répond pas aux critères pour l'attribution d'un complément plus élevé).

⁸ Ces aides techniques doivent notamment faire l'objet a minima d'une préconisation et d'un bilan établi par un ergothérapeute joints à la demande de financement.

- la gestion des orientations professionnelles spécifiques telles que l'accompagnement par un dispositif d'emploi accompagné, le nouveau processus de mise en situation professionnelle en établissement et service d'aide par le travail (ESAT) ou encore la création d'un nouveau droit attribuable dans le cadre d'une demande de compensation faite à un pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE).

✓ La feuille de route « MDPH 2022 » parisienne

On entend par feuille de route « MDPH 2022 » la traduction opérationnelle de l'accord de méthode signé par l'État et l'Assemblée des Départements de France (ADF) le 15 octobre 2020.

Cet accord affiche quatre engagements visant à transformer les MDPH et à en faire :

- les garantes de l'accès aux droits dans tous les départements de la République ;
- les garantes d'une haute qualité de service ;
- un lieu de participation effective des personnes en situation de handicap, des aidants et des associations ;
- un maillon fort de territoire « 100% inclusif ».

Aux termes de la convention-cadre signée en décembre 2020 par la directrice générale de la Caisse nationale de la solidarité et de l'autonomie (CNSA), la maire de Paris et le président du groupement d'intérêt public MDPH, une déclinaison territoriale formalisant une feuille de route stratégique et opérationnelle adaptée aux ambitions et contexte du territoire a été rédigée.

Conformément à ses engagements, la MDPH de Paris a défini trois actions prioritaires à mettre en œuvre dès 2021 parmi les 38 projets définis dans l'accord de méthode :

- **le renforcement de la participation des usagers ;**
- **le déploiement du dispositif des droits sans limitation de durée et de la prorogation des droits ;**
- **l'amélioration du dispositif de formation des professionnels (managers et agents)⁹.**

✓ Le déploiement de la PCH parentalité

Le décret du 31 décembre 2020 relatif à l'amélioration de la prestation de compensation du handicap (PCH) permet notamment de répondre aux besoins liés à la parentalité des personnes handicapées.

Ainsi les parents en situation de handicap peuvent-ils, depuis le 1^{er} janvier 2021, bénéficier d'aides supplémentaires dans le cadre de la PCH : il s'agit en l'espèce d'un

⁹ Parmi elles, on compte : des formations au management et au télétravail ; une formation (initiale des nouveaux arrivants au sein de la MDPH et continue des équipes) sur le guide barème et les prestations ; un plan de formation renforcée 2020/2024 a été en outre défini ; une session d'information sur la MDPH et ses missions auprès des partenaires (Éducation nationale, secteur de l'urgence sociale et du sanitaire) a été également été proposée.

forfait mensuel pour le financement d'une aide humaine et d'un forfait ponctuel pour le financement d'aides techniques.

Les besoins d'aide humaine viennent compenser l'incapacité totale ou partielle du parent handicapé à s'occuper de son enfant ou de ses enfants jusqu'à ce que ces derniers soient en âge de prendre soin d'eux-mêmes et de veiller à leur propre sécurité.

2) Préparer en 2024 des Jeux inclusifs dans une ville rendue plus accessible

La ville de Paris mettra en 2024 en valeur son savoir-faire en matière d'organisation de grands événements accessibles et de conception universelle.

▪ **L'organisation des Jeux, levier à utiliser pour une meilleure accessibilité de la ville**

- ✓ Créer des quartiers pilotes d'accessibilité augmentée

L'engagement a été pris d'implanter dans une quinzaine de quartiers pilotes et d'ici à 2024 un ensemble de services utiles au quotidien accessibles aux personnes en situation de handicap – hébergements, transports, commerces, écoles, services publics, espaces culturels ou sportifs, etc.

L'objectif à terme est de prolonger la démarche dans tous les quartiers et de faire de Paris une ville particulièrement accessible.

Cette démarche est distincte du dispositif des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) institué par l'article 3 de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014. Son bilan figure en annexe de la présente communication.

Actions réalisées et/ou engagées en 2021 :

A été décidé le rapprochement de la démarche d'accessibilité augmentée avec le programme « Embellir mon quartier », car ils s'enrichissent l'un-l'autre.

En effet, en choisissant de renforcer l'accessibilité des quartiers sélectionnés par les maires d'arrondissement au titre du programme d'embellissement, priorité a été donnée aux lieux les plus fréquentés par les Parisiennes et les Parisiens – parmi eux, des personnes en situation de handicap, des voyageurs avec des valises, des familles avec de poussettes, des livreurs, etc.

Pareillement, par l'application de la démarche d'accessibilité augmentée aux quartiers du programme « Embellir mon quartier », une attention particulière pourra être donnée à la levée des obstacles présents dans l'espace public et à la mobilisation des commerçants en capacité d'accueillir tout le monde dans leurs boutiques, cafés, restaurants, etc.

Les abords des sites olympiques et paralympiques non-compris dans les périmètres de la programmation « Embellir mon quartier » se verront appliquer la démarche d'accessibilité augmentée sur les tronçons reliant les sites et les derniers points de desserte des transports en commun.

S'agissant de la méthode de travail proprement dite, **la ville de Paris a initié l'élaboration d'une norme facilitant la généralisation de ce nouveau modèle de mise en accessibilité en**

réunissant partenaires associatifs et acteurs privés. En est ressorti un référentiel *ad hoc* élaboré avec l'AFNOR¹⁰ et achevé en janvier 2021.

- ✓ Pérenniser des solutions de transport accessible déployées pour les Jeux Olympiques et Paralympiques

Les différents aménagements prévus pour l'accueil des Jeux de 2024 visent à assurer une expérience de qualité pour tous les visiteurs, y compris pour ceux en situation de handicap.

Certains de ces aménagements ponctuels constituent une opportunité d'amélioration pérenne, et ce tout particulièrement en matière de transports et de mobilité.

La conservation d'une partie de la flotte de véhicules dédiés au transport des visiteurs en situation de handicap, comme la pérennisation après 2024 de l'accès aux voies dites « olympiques » pour les véhicules de transports collectifs (parmi lesquels les véhicules PAM) sont autant d'actions tournées vers l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Ces objectifs figurent désormais sur la feuille de route du Comité des mobilités des Jeux Olympiques et Paralympiques qui réunit l'ensemble des institutions parties prenantes.

- ✓ Aménager l'espace public : un programme d'innovation au service des besoins spécifiques des personnes handicapées

La ville de Paris est engagée dans une stratégie d'innovation durable et inclusive, notamment à travers son agence de développement économique et d'innovation, Paris Et Compagnie (Paris&Co).

La préparation des Jeux de Paris 2024 constitue l'occasion d'éprouver le savoir-faire de notre collectivité en matière d'innovation, notamment appliquée à l'espace public.

En soutenant et en assurant la promotion du programme Handic'Up Access (HUA), la ville de Paris se donne les moyens de faire des Jeux Olympiques et Paralympiques un accélérateur de l'innovation au service des personnes en situation de handicap.

Elle s'assure, de la même manière, la possibilité de soutenir et de structurer l'écosystème de l'innovation afin de faciliter l'émergence et le développement de solutions nouvelles au service de tous.

Très concrètement, des projets tels que la conception d'une ligne de bagagerie sportive universelle (achevée) ou l'expérimentation de fontaines à eau universelles (en cours) viendront incarner et promouvoir la démarche de conception universelle.

¹⁰ Il s'agit du document AFNOR SPEC P96-000 « Quartiers engagés pour l'accessibilité de tous » qui définit le concept de quartier d'accessibilité universelle, la méthode de travail qu'il implique et sa portée : l'accessibilité du quartier va en effet au-delà de la chaîne de déplacements et englobe aussi une dimension servicielle.

Zoom : réalisation d'un sac de sport selon les préceptes de la conception universelle

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre l'école Boule et la ville de Paris. Il a été proposé à treize de ses étudiants de concevoir un prototype de sac de sport utilisable par tous.

Des étudiants de l'école MBA-ESG ont pour leur part été invités à réaliser une étude de marché et une stratégie marketing adaptées au prototype de sac universel retenu par le jury.

Le parrain du projet est Richard Pérot, membre de l'équipe de France de para-badminton ; le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), le Comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) sont également associés au projet.



- **Les Jeux de 2024, occasion unique de promouvoir la pratique sportive auprès des personnes handicapées**

- ✓ Développer un réseau de clubs « paraccueillants » et une offre sportive élargie

L'élan qui découle de préparation et de l'accueil des Jeux de 2024 est une chance exceptionnelle pour faire de Paris une ville plus parasportive. L'objectif – rappelé dans la communication « Paris + inclusive en vue des Jeux de 2024 » de novembre dernier – est de **quadrupler le nombre de licenciés en situation de handicap** (actuellement de 1 200).

Pour ce faire, un **réseau des clubs paraccueillants parisiens est en cours de construction**.

La stratégie retenue par la ville de Paris est de s'adresser à des clubs sportifs accueillant des personnes valides et de leur proposer de collaborer avec différents acteurs – parasportifs, médicaux, médico-sociaux et institutionnels – pour progressivement développer une offre parasportive complète, allant de l'initiation au haut-niveau.

En s'entourant de partenaires tels que le Comité paralympique sportif français et les Comités départementaux Handisport et sport adapté, la ville de Paris accompagne actuellement les sept premiers clubs de ce réseau qui proposeront, à partir de septembre 2021, une quinzaine d'activités sportives adaptées aux personnes handicapées.

Parmi les nouveaux venus figure le Comité départemental de judo, qui a signé une convention avec l'Institut national des jeunes aveugles (INJA) le 9 juin dernier. La Ville débutera l'accompagnement d'une seconde promotion d'une dizaine de clubs paraccueillants à l'automne 2021.

- ✓ Faire émerger les champions de demain et vivre pleinement l'expérience olympique et paralympique

La préparation des Jeux suscite de façon générale des vocations, **vocations qu'il serait particulièrement dommage de laisser en suspens, spécialement en ce qui concerne les jeunes en situation de handicap alors que nous manquons cruellement de parathlètes.**

À l'aide de la cellule parisienne d'accompagnement aux Jeux Olympiques et Paralympiques des athlètes ouverte en 2020, notre collectivité est désormais en mesure d'assurer le parcours de tous les parathlètes de haut niveau. Le dispositif Paris Excellence Parasport (PEPS) sera créé pour diversifier l'offre de parcours sportifs tournés vers la performance.

En amont, grâce au dispositif « Le Relève », les jeunes parathlètes ayant un haut potentiel peuvent être repérés et accompagnés. La dernière session du programme de détection du Comité paralympique et sportif français (CPSF) s'est déroulée le 13 juin dernier.



Zoom : La Relève, programme de détection du Comité paralympique et sportif français (CPSF)

Ce programme s'adresse à celles et ceux, de 16 ans et plus, sportifs ou non, qui sont attirés par la compétition et qui souhaitent trouver un sport paralympique adapté à leur profil, ou encore s'essayer à un nouveau sport complémentaire de leur discipline actuelle.

Tous participent à une dizaine de tests d'évaluation de leur force, de leur souplesse, de leur équilibre, de leur vitesse et de leur endurance. À l'issue de ces tests, les participants échangent avec les sportifs paralympiques présents mais aussi avec les représentants des fédérations concernées. Ils se voient en outre adresser une évaluation individuelle ainsi que des orientations de pratiques correspondant à leur lieu d'habitation, à leurs aptitudes physiques et à leurs envies.

En ce qui concerne l'**amélioration des conditions de pratique des parathlètes**, la ville de Paris se mobilise aux côtés de plusieurs associations représentant les personnes en situation de handicap – parmi lesquelles l'APF France handicap, l'association Valentin Haüy ou encore les Papillons Blancs de Paris – à l'occasion des opérations de rénovation des installations sportives municipales dédiées à l'entraînement des athlètes et aux épreuves lors des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Ici encore, l'application de la méthode de conception universelle fonde cette collaboration fructueuse. Elle permettra de **livrer des espaces de pratiques et de proposer des conditions d'accueil des spectateurs pleinement fonctionnels** pour les activités et les événements parasportifs.

- **Les Jeux, vecteur de créativité au service des personnes handicapées**
 - ✓ Construire une Olympiade culturelle avec et pour les personnes handicapées

La ville de Paris défend l'idée que **l'Olympiade culturelle**, dont l'organisation figure parmi les obligations du contrat de ville hôte, est particulièrement intéressante en termes d'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques.

À l'aide d'une programmation culturelle de trois ans, elle va en effet permettre de structurer la politique culturelle parisienne, de stimuler la création artistique en explorant les liens entre sport et art, et enfin d'élargir considérablement l'accès à la diversité culturelle.

Les actions engagées en 2021 :

La ville de Paris a défini, en collaboration avec le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, un programme d'actions artistiques et culturelles commun, dont l'un des cinq axes s'intitule « Tous différents, tous pareils » ; il vise à mettre l'accent sur le handicap à travers l'ensemble de la programmation de l'Olympiade culturelle pour mieux le banaliser demain.

Au total, au travers de cette Olympiade culturelle intimement liée à l'accueil des Jeux Paralympiques, c'est le changement de regard sur le handicap, l'accompagnement de la création artistique et des pratiques culturelles des personnes handicapées et, enfin, la constitution d'un héritage durable en matière d'environnement matériel et immatériel inclusif qui sont recherchés.

✓ S'engager et se former pour les Jeux ; trouver un emploi grâce aux Jeux

En 2024, une fois les Jeux livrés, on estime à 150 000 le nombre d'emplois directs créés. La ville de Paris compte capitaliser sur cet effet à la fois bénéfique et bienvenu — le taux de chômage des personnes handicapées est en effet deux fois plus élevé que dans la population générale — pour proposer aux publics les plus éloignés de l'emploi des opportunités de formation et de carrière.

Action engagée en 2021 :

Une expérimentation est en cours de construction : elle vise à intégrer des personnes handicapées aux équipes de volontaires de la ville de Paris mobilisés et déployés à l'occasion des Grands événements sportifs internationaux.

En l'espèce, il s'agit d'une opération prévue à l'été 2021 au stade éphémère du Trocadéro. Le travail sur la définition et l'adaptation des missions qui leur seront proposées, déjà bien engagé, est mené en collaboration avec des associations représentant des personnes en situation de handicap, parmi lesquelles l'APF France Handicap, l'association Valentin HAUY et les Papillons Blancs de Paris

III- Le nouveau plan de mobilisation de l'exécutif parisien pour l'accessibilité et la conception universelle

La Maire de Paris s'est engagée à faire de la capitale une ville exemplaire et innovante en matière d'accessibilité et de conception universelle.

L'inaccessibilité de notre environnement entraîne exclusion et discriminations. Sans accessibilité, ce sont la citoyenneté, l'éducation, l'emploi, la santé, la sécurité, la culture, ou encore la consommation, qui sont compromis.

Dès le début de la nouvelle mandature, le cadre et la méthode ont été fixés pour que **tous les nouveaux projets intègrent systématiquement les conditions de l'accessibilité** et que toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, quels que soient leurs handicaps, et leurs proches soient le plus autonome possible dans l'environnement parisien. Si le rendez-vous de 2024 représente une opportunité d'accélérer le développement de cette accessibilité, qui fait encore défaut, cette échéance ne sera pas suffisante pour atteindre tous les objectifs

Une nouvelle méthode de travail fondée sur la conception universelle et la transversalité

L'accessibilité et la conception universelle, dès lors qu'elles sont prévues en amont de l'ensemble des politiques publiques, des équipements et des services en direction des Parisiens, sont une réelle opportunité sur le plan social, culturel et économique, puisqu'elles permettent à chacune et chacun d'entre nous de se faire une place dans la ville, dans notre société, que nous soyons en situation de handicap ou non.

Pour formaliser cet engagement, la Maire a confié à son premier adjoint Emmanuel Grégoire et à son adjoint en charge du handicap et de l'accessibilité Jacques Galvani l'élaboration d'un plan de mobilisation de l'exécutif à travers lequel tous ses adjointes et adjoints ont été invitées et invités à se mobiliser en la matière, permettant ainsi de développer une politique transversale d'accessibilité. Les maires d'arrondissement ont également été associés à cette démarche. Présentées en juin 2021, les mesures de ce plan reflètent l'implication de toutes les délégations et des mairies d'arrondissement.

Chacun des projets de ce plan présente l'opportunité de prévenir, de réduire, de supprimer les situations de handicap.

La mise en œuvre de cette démarche s'appuie sur la mobilisation du secrétariat général et de l'ensemble des directions de la Ville. Chaque direction a désigné son référent handicap et accessibilité, ces référents formant ainsi un réseau indispensable à cette politique transversale.

Le cadre pluriannuel de la mobilisation de l'exécutif parisien prévoit un rendez-vous annuel pour un point d'étape sur la mise en œuvre des engagements et la définition des mesures nouvelles pour l'année suivante.

L'intégralité des mesures programmées par les adjoints est développée en annexe 4. Parmi celles-ci, peuvent être mentionnées à titre d'exemple :

1- L'accès au logement avec la **rénovation de 5 000 logements sociaux du parc ancien par an** jusqu'en 2026 par nos trois bailleurs parisiens pour les rendre accessibles.

Avec l'adjoint chargé du logement, de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés, la Ville a initié un ambitieux programme de rénovation sur le parc existant des logements sociaux, en ciblant prioritairement les immeubles bâtis avant les années 1990.

D'ici fin 2022, 120 appels d'offres de maîtrise d'œuvre, suivis de marchés travaux, vont ainsi être lancés. Chaque année jusqu'en 2026, 5 000 logements sociaux seront rénovés par les trois bailleurs parisiens (Paris Habitat, RIVP, Elogie).

2- Le **soutien aux entreprises prévoyant des travaux d'accessibilité**

À travers l'appel à projet « Relancer mon entreprise autrement », l'adjointe chargée des entreprises du développement économique et de l'emploi soutient financièrement les entreprises parisiennes dans l'adaptation ou la rénovation de leurs locaux. Cette aide pourra aller jusqu'à 50 000€ par lauréat et financera la mise aux normes en matière d'accessibilité, afin de permettre aux personnes handicapées d'y circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, et d'utiliser les équipements et les prestations.

3- Le développement des **places de stationnement PMR**

Le nombre de places de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite augmentera durant la mandature avec la création de 1000 places supplémentaires sous la supervision de l'adjoint chargé de la transformation de l'espace public, transports et mobilité, code de la rue et voirie.

4- Le **lancement de l'école parisienne de l'accessibilité**

Lancer l'école parisienne de l'accessibilité avec l'adjointe chargée des entreprises et développement économique et de l'emploi, permettra de faire connaître les métiers de l'accessibilité et les formations associées. L'école contribuera au rayonnement de ces métiers encore trop peu connus et valorisés. Pour répondre au besoin important de mobiliser des professionnels formés, cette école s'appuiera sur un réseau créé avec les établissements d'enseignement supérieur et les centres de formation concernés, en partenariat avec les associations de personnes en situation de handicap et les acteurs de l'accès à l'emploi.

5- Une **nouvelle mission confiée aux Volontaires de Paris autour de l'accessibilité**

L'accessibilité est au cœur du programme des Volontaires de Paris de mai 2021 avec le déploiement d'une communauté de citoyens formés et prêts à agir dans chaque quartier sur l'ensemble de l'action publique (maraude en direction des personnes vulnérables, action citoyenne de propreté, mission autour de la biodiversité), avec un accompagnement proposé au sein de chaque Maison de la Vie associative et Citoyenne.

Dans ce cadre, l'adjointe chargée de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public a lancé une mission spécifique autour de l'accessibilité au mois de mai 2021. Elle aura pour but, entre autres, de faciliter la participation citoyenne des personnes en situation de handicap, au travers d'actions de sensibilisation et de médiation (facilitateurs de participation). Cette démarche inédite vise à faire découvrir les coulisses de l'action publique parisienne au plus grand nombre, mais aussi à renforcer le pouvoir d'agir des citoyens en

proposant à la fois des connaissances théoriques et des actions concrètes, et adaptées aux attentes des habitants.

6- Le développement des **aires de jeux inclusives et des espaces verts accessibles**

Paris compte 532 aires de jeux réparties sur 343 sites. L'objectif de la mandature fixé par l'adjoint chargé de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale est de développer au moins un jeu accessible dans chaque aire de jeux. À chaque fois qu'une nouvelle aire de jeux verra le jour ou qu'une aire existante sera rénovée, les services veilleront à installer au moins un jeu accessible.

Il s'agira également d'atteindre l'objectif de 100% d'espaces verts accessibles d'ici la fin de la mandature ; des travaux sont régulièrement réalisés pour assurer l'accessibilité des espaces verts. Aujourd'hui, plus de la moitié de parcs et jardins répondent aux normes en vigueur.

7- L'expérimentation de **créneaux horaires silencieux** dans des commerces de détail et le développement d'une carte référençant les commerces accessibles

Pour faciliter l'accès aux commerces, l'adjointe chargée du commerce, des professions libérales, de l'artisanat et des métiers d'art et de la mode encouragera l'organisation d'heures silencieuses dans les commerces de détail parisiens. Il s'agira d'instaurer des créneaux horaires hebdomadaires fixes avec une réduction du volume sonore des appareils électroniques, une interruption de la diffusion musicale et des annonces sonores, ainsi qu'une réduction de l'intensité lumineuse.

Par ailleurs, une cartographie accessible en ligne référencera l'ensemble des commerces accessibles aux personnes en situation de handicap, en fonction de leur situation.

8- La création du **réseau parisien des acteurs de l'accessibilité de l'enseignement supérieur** pour faire de Paris la ville privilégiée par les étudiants handicapés

L'ambition de la capitale est de devenir la 1^{ère} ville de l'enseignement supérieur 100% accessible aux étudiants en situation de handicap. En créant un réseau parisien de l'enseignement supérieur, l'adjointe chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante souhaite mobiliser les écoles et universités parisiennes, les associations et les étudiants concernés par le handicap autour du développement de projets et de solutions accessibles.

9- L'élaboration de **référentiel parisien de l'accessibilité de l'information municipale**, de la relation avec les usagers, de la participation citoyenne, de la communication et des événements

Avec le Premier adjoint chargé de l'urbanisme et architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques, la Ville élaborera un référentiel destiné à rendre accessible l'ensemble de l'information municipale, la relation avec les usagers et la participation citoyenne. La communication et les événements devront répondre aux critères déterminés dans ce nouveau guide destiné à toutes les délégations de la Ville et aux services de communication.

10- Le **renforcement de l'accès aux soins**

La future Direction de la santé intégrera la question des handicaps dans le travail mené en matière de médiation santé et d'interprétariat. Par ailleurs, l'adjointe chargée de la santé publique, des relations avec l'AP-HP, de la santé environnementale et lutte contre les pollutions et de la réduction des risques, s'engage à garantir l'accès à la contraception, à l'IVG, aux services de santé sexuelle et de planification familiale pour les femmes handicapées. L'accès universel aux services de PMI et à l'accompagnement à la parentalité pour les parents en situation de handicap sera assuré.

Pour développer des solutions innovantes permettant de réduire le non recours aux soins des personnes handicapées, un chantier sera ouvert avec les acteurs de l'accès aux soins non programmés (SOS Médecins, Urgences médicales de Paris, SAMU, pompiers...) et de la télémedecine.

11- La création d'une résidence dédiée à l'accessibilité et à la conception universelle

La résidence d'innovation Accessibilité et Conception universelle, implantée au sein de la Mairie du 20^e arrondissement, sera un lieu unique à Paris soutenu par le Maire du 20^e, l'adjoint chargé de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet et de l'adjointe chargée de l'Innovation et de l'attractivité. En partenariat avec Les Canaux, la résidence accueillera et soutiendra les acteurs de l'économie sociale et solidaire engagés sur les sujets de l'accessibilité.

Les mairies d'arrondissements contribuent également à cette feuille de route, notamment pour renforcer l'accessibilité de leur accueil en mairie et de leurs services. Certaines impliquent leur conseil local du handicap dans la mise en œuvre de leur démarche.

Annexe 1 - Suivi des vœux adoptés en Conseil de Paris

Conseil de Paris	Vœu	Objet	État de réalisation	Précisions
Oct. 2020	Exécutif	Aménagement dans des aires piétonnes de zones d'arrêt temporaire pour les véhicules transportant des personnes titulaires d'une carte donnant droit à stationnement	En cours	Un groupe de travail sera dédié à l'aménagement de telles zones à la rentrée afin d'en définir les contours et les lieux.
Oct. 2020	GEP	Recours à des entreprises dont l'empreinte carbone est limitée et qui fournissent des masques transparents labellisés homologués	Fait	Des commandes hors marché ont été lancées dès l'automne pour répondre en urgence aux besoins. Un marché public dédié a été passé en novembre 2020. Il s'agit d'un marché réservé (ESAT) de fourniture de masques à fenêtre. L'attributaire est la société APF France Handicap. Depuis mars 2021, deux commandes ont été faites pour procéder au renouvellement de la dotation des agents. Cela représente des volumes d'environ 18.000 masques tous les deux mois et demi.
Nov. 2020	PEC	Mise en accessibilité des aires de jeux des espaces verts à tous les enfants en situation de handicap d'ici à 2024	En cours	Cf. contribution de Christophe Najdovski au plan de mobilisation de l'exécutif pour l'accessibilité et la conception universelle.
Déc. 2020	Exécutif	Proposition aux membres du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la ville de Paris d'inviter les bailleurs de la ville à une réunion spécifique de présentation de leurs bilans en matière de mise en accessibilité de leurs établissements recevant du public et de leurs plans d'actions respectifs d'ici à 2024.	En cours	La réunion est prévue pour la première quinzaine de juillet 2021.
Fév. 2021	MDE	Expérimentation d'une "heure calme" hebdomadaire (luminosité réduite et fonds	En cours	Cf. contribution d'Olivia Polski au plan de mobilisation de l'exécutif pour

		sonores absents) au sein de différents types de bâtiments publics parisiens et incitation des magasins et des commerces volontaires à favoriser la mise en place du même dispositif.		l'accessibilité et la conception universelle. Pour ce qui concerne les équipements de la Ville de Paris, une réunion d'identification se tiendra avant la rentrée.
Fév. 2021	GEP	Convocation de la Commission Communale d'Accessibilité et invitation des CLH à y siéger afin d'y apporter une mutualisation des diagnostics des arrondissements et une remontée d'informations.	En cours	Une date est envisagée à l'horizon fin septembre 2021.
Fév. 2021	GCC	Saisine du Gouvernement plaidant pour la « déconjugalisation » de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	Fait	
Mars 2021	GCC, Génération, GEP	Saisine du Gouvernement plaidant pour une meilleure reconnaissance et valorisation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)	Fait	
Avril 2021	PEC	Saisine du Gouvernement plaidant pour la « déconjugalisation » de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	Fait	
Avril 2021	PEC	Saisine du Gouvernement pour modifier le décret n°2016-1849 du 23 décembre relatif à la carte mobilité inclusion Saisine de la Préfecture de Police de Paris pour l'organisation d'opérations de flagrance pour lutter contre les utilisations frauduleuses et les vols des cartes donnant droit à la gratuité du stationnement Renforcement des actions de communication Mise en place d'un	En cours/Fait	Saisine de la préfecture de police faite pour la mise en œuvre d'opérations de flagrance. Renforcement des actions de communication : - saisine du réseau des MDPH franciliennes ; - maintien de l'opération flyers explicatifs ; - diffusion de l'information au sein des réseaux des grandes fédérations nationales

		accompagnement spécifique pour les détenteurs de cartes donnant droit à la gratuité du stationnement qui auraient été verbalisés indûment.		d'associations handicap ; - diffusion de l'information sur les pages de paris.fr et de la MDPH de Paris. Mise en place d'une adresse mail spécifique pour permettre aux personnes titulaires d'une CMI-S ou d'une CES de contester un FPS : annulation-FPS-handi@paris.fr.
Juin 2021	Généralisation	Création d'une commission pour l'accessibilité dans le 14 ^{ème} arrondissement	-	
Juin 2021	Exécutif	Prolongement de la campagne d'information des personnes bénéficiaires d'une carte donnant droit à stationnement gratuit (CES ou CMI-S), avec le soutien des mairies d'arrondissement, des conseils locaux du handicap, de la MDPH de Paris et des associations	Fait	
Juin 2021	MDE	Mobilisation et formation d'ambassadeurs de l'accessibilité/volontaires de l'accessibilité Incitation des gestionnaires privés d'ERP à faire des travaux de mise en accessibilité	En cours	Cf. contribution d'Afaf Gabelotaud au plan de mobilisation de l'exécutif pour l'accessibilité et la conception universelle.

Annexe 2 - Chiffres MDPH de Paris (source : baromètre de la CNSA pour le 1^{er} trimestre 2021)

Délai moyen d'instruction des dossiers

DECIDES / MOIS Recevabilité - Décision avec RA sans Contentieux		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Moyenne annuelle
Délai moyen date décision	2 021	3,47	3,4	3,76	3,79	3,48								3,59

Attribution de droits à vie

- allocation adulte handicapé attribuée aux personnes ayant un taux d'incapacité d'au moins 80% : 30% ;
- carte mobilité inclusion mention invalidité : 47% ;
- carte mobilité inclusion mention priorité : 38% ;
- carte mobilité inclusion mention stationnement : 48% ;
- reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé : 35%.

Annexe 3 – Chiffres et données clefs ville de Paris

Enfants en situation de handicap

- S'agissant du 1^{er} degré, 574 écoles accueillent au moins un enfant à besoins éducatifs particuliers, soit près de 90% des établissements.
- Sur un total de 3 545 enfants accueillis durant les temps périscolaires, 2 361 sont en situation de handicap. Une grande majorité est d'âge élémentaire.
- 68% des enfants en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire.

Logement et bailleurs sociaux

État du parc des bailleurs fin 2020	Nombre de logements accessibles	% de logements accessibles	Nombre de logements adaptés	% de logements adaptés
Paris Habitat	33936 logements + 4148 foyers	35 %	6292 logements + 639 foyers	5.8%
RIVP	19887 logements + 6532 foyers	41%	3154 logements	4,97%
Elogie-Siemp	8 945 logements	39,1%	788 logements	3,4%.

Rappel des objectifs votés : avant 2020, 40% de logements sociaux accessibles aux personnes en situation de handicap moteur et 3% de logements adaptés.

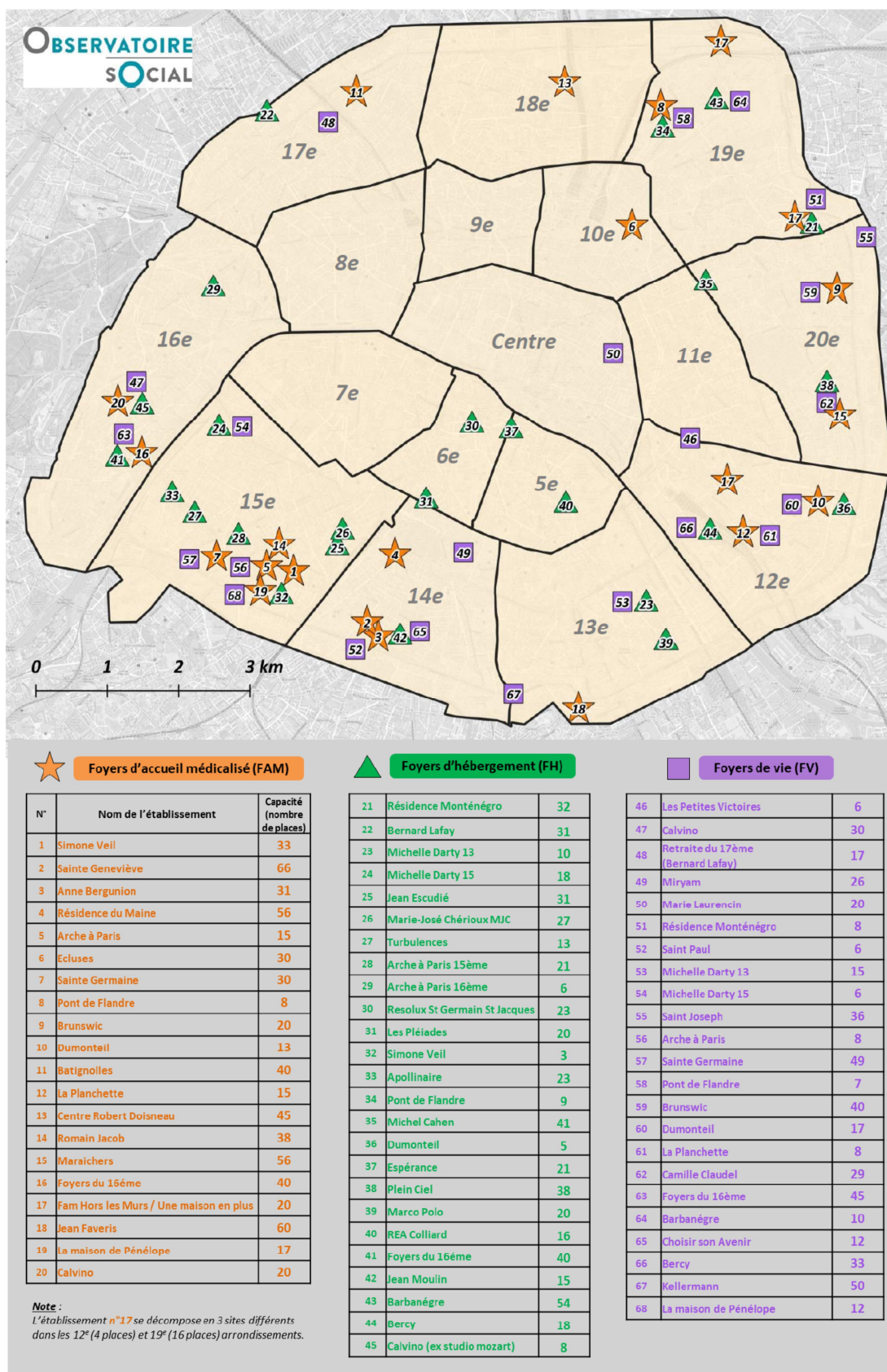
Mise en accessibilité des établissements recevant du public relevant de la compétence de la ville de Paris

Directions	Nbr. Eqpmts	Réalisés fin 2020	% de réalisation	Prog 2021	Prog 2022	Hypothèse fin 2021 *	Hypothèse fin 2022 *	% de réalisation fin 2022
DAC	139	73	53%	16	1	89	90	65%
DAJ	8	7	88%	0	0	7	7	88%
DASCO	781	255	33%	17	37	272	309	40%
DASES	74	36	49%	1	0	37	37	50%
DDCT	73	29	40%	5	2	34	36	49%

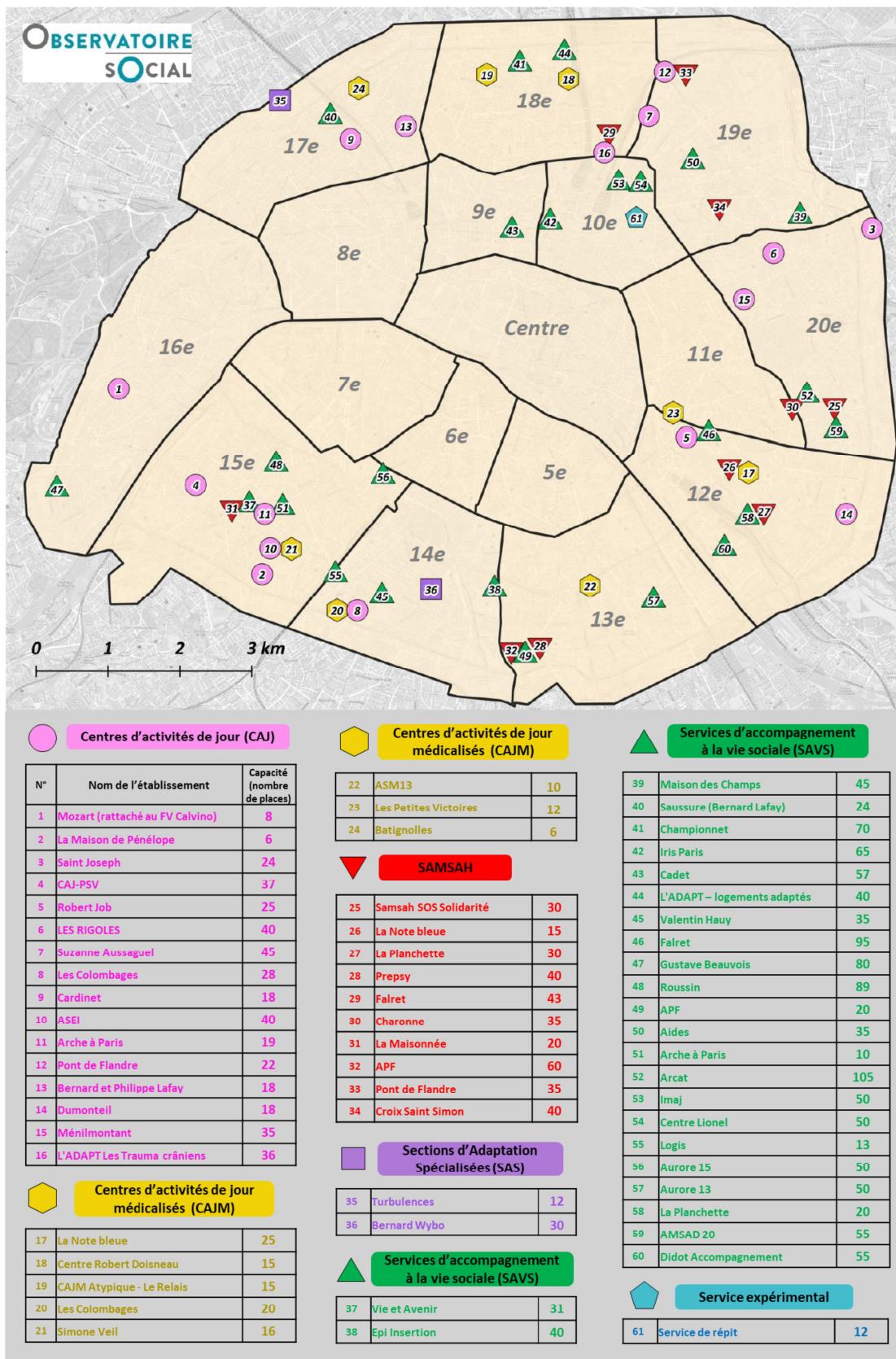
DEVE-ERP	47	30	64%	2	0	32	32	68%
DFPE	522	226	43%	14	10	240	250	48%
DILT	3	1	33%	1	1	2	3	100%
DVD	3	1	33%	0	0	1	1	33%
TOTAL P1	1650	658	40%	56	51	714	765	46%
DAE	23	11	48%	0	2	0	13	57%
DEVE IOP	514	285	55%	80	60	365	425	83%
DJS	423	273	65%	20	12	293	305	72%
EPM	14	10	71%	3	0	13	13	93%
TOTAL AUTRES	974	579	59%	103	74	671	756	78%
Total général	2624	1237	47%	159	125	1385	1521	58%

*Situation estimée sur la base des saisies en janvier 2021 des DG dans l'application Prépa-prog

Les établissements à destination des personnes en situation de handicap



Les services d'accompagnement à destination des personnes en situation de handicap



Parisiens en Belgique : conclusions du diagnostic territorial partagé établi en lien avec l'Agence Régionale de santé d'Île-de-France et la MDPH de Paris

Le public cible prioritaire est le suivant :

- personnes avec handicap psychique ;
- personnes avec troubles du spectre autistique (TSA) ;
- personnes avec déficience intellectuelle ;
- personnes polyhandicapées (avec troubles du comportement et de la conduite comme principale déficience associée).

Les projets présentés par les promoteurs devront en outre comporter un volet sur le handicap vieillissant.

Par ailleurs, la fluidité des parcours entre les établissements et services accueillant des enfants et les structures accueillant des adultes devra également être prise en compte dans les réponses apportées.

Les modalités d'accueil pouvant être proposées sont les suivantes :

- extension de places en maisons d'accueil spécialisées (MAS) ;
- extension de places en foyers d'accueil médicalisés (FAM).

L'objectif est de pouvoir proposer une évolution de l'offre de places en MAS et en FAM au regard des besoins identifiés.

Enfin, afin de tenir compte de l'enjeu de médicalisation des foyers de vie souligné par les gestionnaires d'établissements accueillant des personnes handicapées, des projets de transformation de places de foyer de vie en places de FAM pourront également être envisagés. Dans cette perspective les porteurs de projet devront proposer a minima la création d'une unité dédiée de 10/12 places minimum.

Une attention particulière sera portée à la reconstitution des places de foyer de vie.

Annexe 4 – Synthèse des mesures du plan de mobilisation de l'exécutif parisien pour l'accessibilité et la conception universelle

Emmanuel Grégoire, Premier adjoint à la Maire en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris et des relations avec les arrondissements :

- ✓ Rendre l'ensemble des services numériques accessibles notamment avec la démarche « Mon Paris » et la refonte de paris.fr.
- ✓ Promouvoir le rôle central de la conception universelle dans les projets liés au manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne.
- ✓ Élaborer le référentiel parisien de l'accessibilité de l'information municipale, de la relation avec les usagers, de la participation citoyenne, de la communication et des événements.

Jacques Baudrier, adjoint à la Maire en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti :

- ✓ Engager des travaux pour le désencombrement et l'amélioration de l'accessibilité de l'espace public, dans le cadre de la démarche *Embellir votre quartier*.
- ✓ Suivre les projets d'aménagement dans le cadre des quartiers d'accessibilité augmentée.
- ✓ Améliorer la communication sur les travaux réalisés sur l'espace public ou sur des bâtiments.

David Belliard, adjoint à la Maire en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie :

- ✓ Rendre accessible le cheminement lors des réfections de chaussée.
- ✓ Œuvrer à la mise en accessibilité complète du réseau de bus à l'horizon 2023.
- ✓ Augmenter le nombre de places de stationnement à destination des personnes à mobilité réduite avec la création de 1 000 places supplémentaires.

Hélène Bidard, adjointe à la Maire en charge de l'égalité femme - homme et de la jeunesse :

- ✓ Placer l'accessibilité au cœur de la future maison pour la jeunesse.
- ✓ Sensibiliser les jeunes aux situations de handicap notamment avec l'intervention d'associations présentes dans la maison pour la jeunesse.

Célia Blauel, adjointe à la Maire en charge de la Seine, de la prospective Paris 2030 et de la résilience :

- ✓ Rendre accessibles les structures d'accueil du plan de prévention des risques inondations, avec la formation des intervenants à l'accueil de tous les handicaps.
- ✓ Mettre en place une formation accessible aux personnes inscrites sur le fichier Reflex sur la prévention des risques.
- ✓ Rédiger les instructions de tri figurant sur les couvercles des poubelles publiques en braille ainsi que sous forme de textes simplifiés et en caractères agrandis.
- ✓ Rendre accessibles la formation et la communication de crise des volontaires de Paris.

Patrick Bloche, adjoint à la Maire chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des nouveaux apprentissages, en charge du Conseil de Paris :

- ✓ Confirmer l'intégration systématique des modalités particulières d'accueil des enfants en situation de handicap aux projets pédagogiques, avec des activités adaptées et des actions de sensibilisation au handicap (projet éducatif territorial 2021-2024).
- ✓ Renforcer les dispositifs d'accueil universel dans les structures pour enfants.

Anne-Claire Boux, adjointe à la Maire en charge de la politique de la ville :

- ✓ Organiser des rendez-vous d'information et d'accompagnement sur les marchés et en pied d'immeubles, pour permettre à l'ensemble des usagers qui le souhaitent d'accéder à leurs droits. Cette politique peut être mise en œuvre sur toutes les thématiques prioritaires, notamment en s'appuyant sur les bailleurs sociaux.

Ian Brossat, adjoint à la Maire en charge du logement, de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés :

- ✓ Agir au-delà du parc neuf en initiant un ambitieux programme de rénovation sur le parc existant de nos logements sociaux, en ciblant prioritairement les immeubles bâtis avant les années 1990. D'ici fin 2022, 120 appels d'offres de maîtrise d'œuvre, suivis de marchés travaux, vont ainsi être lancés. Chaque année jusqu'en 2026, 5 000 logements sociaux seront rénovés par les trois bailleurs parisiens (Paris Habitat, RIVP, Elodie).

Colombe Brossel, adjointe à la Maire en charge de la propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, du recyclage et du réemploi :

- ✓ Former les éboueurs à bien positionner les poubelles afin d'éviter de créer des obstacles supplémentaires sur le trottoir.

Sandrine Charnoz, adjointe à la Maire en charge des sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales :

- ✓ Organiser des réunions dédiées aux questions d'accessibilité, pour que le réseau de Sociétés d'Économie Mixte (SEM) de Paris puisse développer une culture de l'accessibilité commune avec la Ville.

Léa Filoche, adjointe à la Maire en charge des solidarités, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion :

- ✓ Expérimenter, dans le cadre du projet d'unification et de territorialisation de l'action sociale, *Paris de l'action sociale*, des actions locales dédiées à l'accessibilité dans le 19^{ème} arrondissement. Pour mettre en œuvre ces actions la collaboration interservices entre services sociaux et MDPH sera renforcée.
- ✓ Rendre accessible la communication des services sociaux.

Afaf Gabelotaud, adjointe à la Maire en charge des entreprises, de l'emploi et du développement économique :

- ✓ A travers l'appel à projets *Relancer mon entreprise autrement*, soutenir financièrement les entreprises parisiennes dans l'adaptation ou la rénovation de leurs locaux dans la perspective de la sortie de la crise sanitaire. Cette aide peut aller jusqu'à 50 000€ par lauréat et financera la mise aux normes en matière d'accessibilité et l'amélioration des conditions d'accueil
- ✓ Lancer l'école parisienne de l'accessibilité qui participera à l'attractivité et au rayonnement des métiers dans le domaine de l'accessibilité à Paris.

Jacques Galvani, adjoint à la Maire en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap :

- ✓ Rédiger des courriers « faciles à lire et à comprendre » : la direction de l'action sociale et de l'enfance et de la santé envoie tous les mois de nombreux courriers aux Parisiens en situation de handicap. Ces courriers revêtent une importance particulière car ils indiquent à leur destinataire quelles sont les aides dont ils peuvent bénéficier et comment les demander. Ils sont assortis de mentions réglementaires obligatoires, notamment celles relatives aux voies de recours contre les décisions de l'administration. Ces courriers sont difficilement compréhensibles. Afin de faciliter leur compréhension générale, la sous-direction de l'autonomie de la DASES s'engagera dans la rédaction de courriers « faciles à lire et à comprendre ». L'apposition de QR codes sur ces courriers permettront ainsi de concilier obligations réglementaires et accès à l'information et aux droits.
- ✓ Moderniser la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris (MDPH) : l'objectif de mandature assigné à la MDPH de Paris consiste à la faire évoluer pour la mettre en adéquation avec les besoins de ses usagers (près de 180 000 usagers y ont des droits ouverts), de leur famille et de leurs aidants. Elle aura ainsi vocation à développer, en plus de son rôle de guichet unique défini par le législateur, celui de centre ressources ; faciliter les démarches de ses usagers et de leurs aidants (simplification des courriers, recours au FALC, accessibilité numérique) ; attribuer autant que possible des droits sans limitation de durée ; développer la participation des usagers et l'accompagnement par les pairs. La première étape de ce processus de

transformation passera par le renforcement de la participation de ses usagers et la validation d'un programme partagé de travail.

Antoine Guillou, adjoint à la Maire en charge des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public :

- ✓ Rendre accessibles tous les dispositifs d'accès au droit parisien, en améliorant l'accessibilité de leurs locaux, en formant leurs acteurs à l'accueil et adoptant des modes de communication adaptés à tous les besoins.

Frédéric Hocquard, adjoint à la Maire en charge du tourisme et de la vie nocturne :

- ✓ Rendre plus accessibles les établissements de nuit et événements festifs en reconduisant la Convention avec le Centre national de la Musique.
- ✓ Sensibiliser les équipes des établissements de nuit aux enjeux de l'accessibilité et communiquer sur les dispositifs d'accessibilité de ces lieux.

Pénélope Komitès, adjointe à la Maire en charge de l'innovation et de l'attractivité :

- ✓ Équiper un lieu de démonstration de technologies handitech accessibles.
- ✓ Organiser un « Paris sans obstacle » en organisant un appel à projets avec à la clé deux expérimentations parisiennes à mener grâce à des solutions dédiées pour faciliter la mobilité.
- ✓ Organiser un défi Design thinking « Mon commerce accessible » à Paris Centre pour accompagner les commerçants dans l'appropriation de la future labellisation des quartiers accessibles et monter un projet pilote pour les impliquer.
- ✓ Accompagner le projet de résidence d'innovation « Accessibilité et conception universelle » dans le 20^{ème} arrondissement.

Marie-Christine Lemardeley, adjointe à la Maire en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante :

- ✓ Faire de Paris la première ville 100% accessible aux étudiants en situation de handicap par la création d'un réseau parisien des acteurs de l'accessibilité de l'enseignement supérieur.

Florentin Letissier, adjoint à la Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet :

- ✓ Développer le réseau des entreprises de l'économie sociale et solidaire au sein de la future résidence d'innovation accessibilité et conception universelle de la mairie du 20^{ème}.

Véronique Levieux, adjointe à la Maire en charge des séniors et des solidarités entre les générations :

- ✓ Déployer une signalétique multi sensorielle dans les établissements pour personnes âgées du CASVP : guidage tactile au sol, guidage sonore, plans tactiles transportables, boucles magnétiques, etc.

Christophe Najdovski, adjoint à la Maire en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale :

- ✓ Installer au moins un jeu inclusif dans chaque aire de jeu parisienne.
- ✓ Atteindre l'objectif de 100% d'espaces verts accessibles d'ici la fin de la mandature, des travaux étant régulièrement réalisés pour assurer l'accessibilité des espaces verts.

Arnaud Ngatcha, adjoint à la Maire en charge des relations internationales et de la francophonie :

- ✓ Mettre en œuvre la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, en proposant un modèle local de son application.
- ✓ Former les adjoints et les directions aux enjeux de la Convention internationale pour rendre compte de sa mise en œuvre parisienne dans un rapport, en concertation avec les conseils locaux du handicap.
- ✓ Informer le grand public et les personnes concernées sur les actions mises en œuvre avec ce rapport.

Nicolas Nordman, adjoint à la Maire en charge de la prévention, de la sécurité et de la police municipale :

- ✓ Développer les formations sur le handicap au sein de l'école de formation de la police municipale. Certaines formations sur le handicap existent déjà : elles seront adaptées et étendues à l'ensemble des agents et agentes de la police municipale parisienne.

Laurence Patrice, adjointe à la Maire en charge de la mémoire et du monde combattant :

- ✓ Envisager systématiquement l'accessibilité des cérémonies et événements.
- ✓ Veiller à l'instauration de dispositifs pérennes d'accessibilité des lieux de mémoire, notamment ceux qui s'inscrivent dans un cadre patrimonial contraignant.

Olivia Polski, adjointe à la Maire en charge du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et des métiers d'art et mode :

- ✓ Expérimenter les heures silencieuses dans les commerces de détail et créer une cartographie des commerces parisiens accessibles.

Audrey Pulvar, adjointe à la Maire en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts :

- ✓ Prioriser, dans le programme d'investissement de la mandature, les travaux de rénovation et de mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite de quatre nouveaux sites *Parisculteurs* : Suzanne Lenglen (15^e arrondissement), PC 13, PC 18 et Médiathèque Françoise Sagan (10^e arrondissement).

Pierre Rabadan, adjoint à la Maire en charge du sport, des Jeux olympiques et paralympiques, et Jacques Galvani, adjoint à la Maire en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap :

- ✓ Mettre en œuvre le Plan Paris + inclusive avec les héritages des JO 2024.
- ✓ Former l'ensemble des volontaires mobilisés pour l'accompagnement des Grands événements sportifs et parasportifs internationaux à l'accueil des personnes en situation de handicap. Cette démarche sera étendue au programme de volontaires des Jeux et à l'ensemble des communautés de volontaires de la Ville. Les parcours visiteurs et spectateurs seront ainsi totalement accessibles.
- ✓ Développer le réseau des clubs paraccueillants et envisager une ressourcerie pour ces clubs.
- ✓ Suivre le projet d'héritage des moyens de transports adaptés et des Quartiers d'Accessibilité Augmentée

Carine Rolland, adjointe en charge de la culture et de la ville du quart d'heure :

- ✓ Produire des cartes sensibles fondées sur le vécu des personnes en situation de handicap, dans le cadre de la démarche Ville du Quart d'heure.
- ✓ Rendre accessibles les écoles ouvertes et les « rues aux enfants ».
- ✓ Organiser en 2021 des rencontres pédagogiques et formations, en interne, en direction des professeurs et des agents des conservatoires afin de les former à l'accompagnement des personnes en situation de handicap pour développer des pratiques inclusives.
- ✓ Réaliser une fiche d'information et d'orientation « Paris vous accompagne » avec les conservatoires afin de faciliter l'accessibilité des informations aux personnes en situation de handicap.
- ✓ Renforcer la collection dédiée aux personnes déficientes visuelles par le réseau des bibliothèques en s'appuyant sur un partenariat avec la librairie des grands caractères, en lien avec les éditions À vue d'œil et Voir de Près, pour renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques en matière de livres en grand caractères.
- ✓ Poursuivre la mise en accessibilité et mise aux normes au sein de nos établissements culturels : les aménagements seront pensés pour le public et les artistes en situation de handicap.

Jean-Luc Roméro-Michel, adjoint à la Maire en charge des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations :

- ✓ Organiser durant l'hiver 2021 un colloque sur les discriminations liées à la pratique de certaines langues ou au recours à d'autres modes de communication, et diffuser largement les préconisations qui ressortiront de ces consultations.
- ✓ A l'appui de ces travaux, initier une réflexion plus globale sur le critère de discrimination inscrit dans le Code du travail « capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français » et sur ce qu'il implique.

Hermano Sanchez-Ruivo, adjoint à la Maire en charge de l'Europe :

- ✓ Œuvrer à la bonne application de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, en s'appuyant sur le réseau des villes européennes.
- ✓ Saisir le Conseil Parisien des Européens (CPE) pour produire en 2021 un rapport illustrant les initiatives européennes en matière d'accessibilité.

Paul Simondon, adjoint à la Maire en charge des finances, du budget et de la finance verte :

- ✓ Mobiliser davantage la commande publique afin d'en faire un levier pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'accessibilité.
- ✓ Rendre plus visible et lisible l'effort budgétaire réalisé par la Ville de Paris en matière d'accessibilité.

Anne Souyris adjointe à la Maire en charge de la santé publique et des relations avec l'APHP, de la santé environnementale, de la lutte contre les pollutions et de la réduction des risques :

- ✓ Intégrer la question des handicaps dans le travail mené par la future Direction de la santé, entre autres en matière de médiation santé et d'interprétariat.
- ✓ Garantir l'accès à la contraception, à l'IVG, aux services de santé sexuelle et de planification familiale pour les femmes en situation de handicap.
- ✓ Garantir l'accès universel aux services de PMI et à l'accompagnement à la parentalité pour les parents en situation de handicap.

Karen Taieb, adjointe à la Maire en charge du patrimoine, de l'histoire de Paris et des relations avec les cultes :

- ✓ Rendre le patrimoine et l'histoire de Paris accessibles à tous : enregistrements audio des textes des panneaux « Histoire de Paris », QR codes sur les fontaines ornementales, etc.
- ✓ Poursuivre la mise en accessibilité des édifices culturels aux personnes à mobilité réduite, qu'elles soient fidèles ou amateurs de patrimoine, et proposer des outils innovants pour rendre l'histoire de Paris et son patrimoine accessibles à tous.

Anouch Toranian adjointe à la Maire en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public :

- ✓ Développer le programme des Volontaires de Paris dédié à l'accessibilité : une mission spécifique a été lancée en mai 2021 pour faciliter la participation citoyenne des personnes en situation de handicap.
- ✓ Renforcer l'accessibilité des dispositifs de concertation notamment au sein du nouvel espace permanent d'expression démocratique, de débat, et de décision pour les Parisiens que sera l'assemblée citoyenne.
- ✓ Sensibiliser l'ensemble des membres au réflexe inclusif, aux enjeux des accessibilités et des handicaps afin de permettre l'expression de tous en confiance dans cette nouvelle instance.

Dominique Versini, adjointe à la Maire en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance :

- ✓ Rendre compréhensibles les documents destinés aux enfants en situation de handicap, placés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : en traduisant tous les documents en FALC. Un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance est une procédure complexe dont les règles ne sont pas toujours bien comprises des enfants.